

L'animation « Zéro pesticide sur cimetière grâce à l'aménagement paysager et la végétalisation » a eu lieu le 9 mai 2016 à la Mairie de Cesson.



**Nous tenons à remercier la Ville de Cesson pour son accueil et la mise à disposition de la salle du Conseil.**

**La ville de Cesson et de la Croix en Brie pour leur retour d'expérience.**

## A. Présentation de l'animation

### 1. Les participants

Etaient invités à participer l'ensemble des 223 communes du périmètre d'AQUi' Brie.

56 personnes ont participé représentant 29 communes et 5 gestionnaires d'infrastructures linéaires. La liste des structures participantes est en annexe du présent compte-rendu.

### 2. Contexte et objectifs

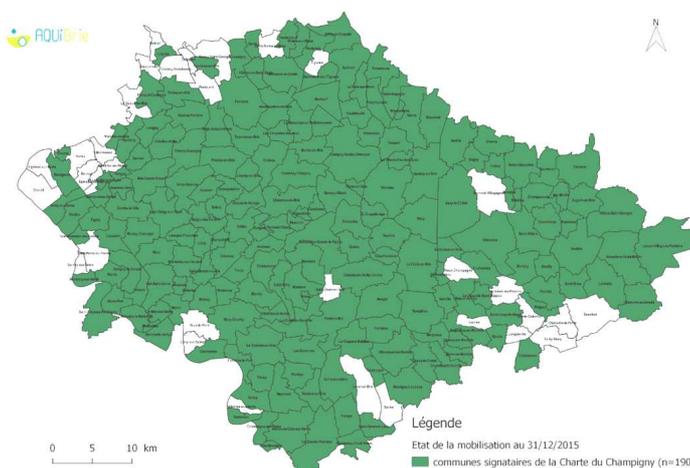
La nappe du Champigny est une ressource en eau stratégique régionalement (90% de l'eau prélevée dans la nappe est destinée à l'approvisionnement en eau potable d'un million de franciliens), circulant dans une structure géologique vulnérable aux pollutions directes des eaux de surface.

Aujourd'hui, 190 communes sont engagées avec AQUi' Brie dans la démarche. Le résultat est une réduction de 75% des quantités de matières actives appliquées entre le diagnostic et l'année 2015.

La réglementation est de plus en plus restrictive, elle va probablement bientôt imposer le zéro pesticide aux collectivités. Les communes auront **le choix soit de « subir » la gestion des espaces publics sans pesticide soit « d'agir » pour anticiper et organiser au mieux une gestion vers le zéro phyto.**

Dans ce cadre, nous avons souhaité échanger sur le « Zéro pesticide sur cimetière grâce à l'aménagement paysager et la végétalisation » au cours d'une animation collective.

L'objectif est d'aider les collectivités à construire, selon leurs besoins, leurs projets afin de leur permettre d'aborder le zéro pesticide avec plus de sérénité.



Pour présenter la démarche et favoriser les échanges entre participants sur le 0 phyto sur cimetière, la réunion a été organisée autour des différents retours d'expériences sur la végétalisation :

- ✓ d'AQUI' Brie,
- ✓ de la Commune de Cesson
- ✓ et de la commune de La Croix en Brie.

Nous avons fini par la visite du cimetière de Cesson végétalisé en octobre 2015.

#### Ce qu'il faut retenir :

- **La végétalisation n'est qu'une des solutions possibles pour passer au zéro pesticide sur les cimetières.**
- **Les communes doivent avant tout mettre en corrélation les moyens disponibles, les objectifs souhaités et/ou penser autrement ; c'est-à-dire construire un projet pour amener le zéro pesticide sur le cimetière.**

### 3. Pourquoi végétaliser les surfaces semi-perméables ? :

La végétalisation est une solution pour passer au zéro pesticide sur le cimetière tout en gardant un accès carrossable, un espace praticable par tout temps et avec un rendu esthétique immédiat. Elle permet aussi :

- ✓ Enlever la notion de « mauvaise herbe » et de « désherbage », la tonte est le nouveau mode d'entretien
- ✓ Diminuer la pénibilité du travail
- ✓ Embellir le site (valeur ajoutée)
- ✓ Valoriser le travail des agents
- ✓ Améliorer l'accessibilité PMR

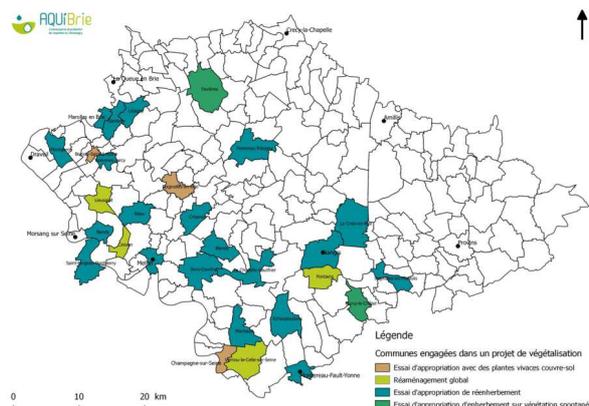
### 4. La dynamique du territoire

Depuis 2013, des essais d'appropriation ont été réalisés à l'échelle du périmètre d'AQUI' Brie.

2013 - Plantes vivaces - couvre-sol sur cimetière

2014 – 2015 – 2016 - Ré-enherbement sans apport de terre végétale sur cimetière et trottoirs

2016 - Ré-enherbement sur végétation spontanée de 3 ans sur cimetière



### 5. Les leviers de la réussite pour un projet sur cimetière

Pour se lancer dans un tel projet, les essais d'appropriation nous ont montré qu'il est indispensable de :

- ✓ Mobiliser des ressources en interne comme :
  - un élu référent qui porte le projet
  - un technicien qui met en œuvre le projet
- ✓ Avoir des personnes référentes qui se donnent des objectifs et qui réfléchissent collectivement pour voir la globalité du projet.
- ✓ Prendre conscience du résultat esthétique potentiel, en argumentant sur les tenants et aboutissements de la technique choisie (végétalisation ou autres)
- ✓ Communiquer auprès des autres élus et des habitants.

## B. Passer en mode projet : Aménagement paysager du Cimetière de Cesson

Caractéristique de la commune : commune de 9300 habitants avec 7 agents communaux.

Les différentes étapes de la démarche de Cesson expliquées par Stéphane Lebrun responsable du service Paysage et porteur de projet

### 1. Etat des lieux : Poser les faits (2014)

Mauvaise gestion des phyto, avec des interventions trop tardives, en mode pompier sur un espace à fort potentiel d'enherbement

### 2. Définition des objectifs (début 2015)

- ✓ Amener le 0 pesticide avant la réglementation
- ✓ Améliorer l'accessibilité PMR
- ✓ Appropriation du projet par la régie pour le futur entretien
- ✓ Mettre en œuvre une gestion différenciée sur les Espaces verts



### 3. Prise de conscience : « faire autrement » (2015)

Pour se faire, la commune s'est entourée de partenaire technique (AQUI' Brie et semencier).

En décidant de penser autrement Stéphane Lebrun est devenu le porteur de projet, il a pris en main les étapes suivantes qui ne se font pas sans prendre de risque et gérer les imprévus.

Le projet a permis à l'élu référent de faire évoluer sa fonction d'élu, de remettre en question ses a priori sur le zéro phyto et la gestion différenciée, tout cela pour avancer vers de nouveau projet valorisant le travail des services techniques et le cadre de vie. Stéphane Lebrun et François Realini ont trouvé l'intérêt de travailler ensemble et la satisfaction de la construction du projet commun.

### 4. Conception du projet (2015)

Stéphane Lebrun a réfléchi aux besoins à mobiliser pour les travaux et le futur entretien, mais aussi au rendu et au déroulement possible des travaux.

### 5. Expliquer et vendre le projet aux élus (2015)

Stéphane Lebrun a préféré mettre l'accent sur l'embellissement d'un espace dit de prestige.

### 6. Trouver le budget (2015)

Après avoir convaincu les élus, il a eu une partie de budget et par la suite il a été chercher avec des subventions et des ré-organisations (Régie/prestation) le reste de l'argent dont il avait besoin.



### 7. Réalisation des travaux en régie et prestation (Automne 2015)

- a. Désherbage du site
- b. Nettoyage superficiel des graviers et autres matériaux
- c. Travail superficiel du sol
- d. Semis avec un mélange de semences à base Fétuque ovine
- e. Terreautage 1 à 2 cm de matière organique et roulage

### 8. La communication

Réalisation d'un panneau pour l'information des usagers. (Cf photo)



## C. Passer en mode Projet : Construire son 0 pesticide sur la commune de La Croix en Brie

Caractéristique de la commune : commune de 680 habitants avec 2 agents communaux.

Les différentes phases du projet vu par Claude Bassile Adjoint au maire et porteur de projet pour la commune de la Croix en Brie.

### En 2007 : Le déclic



L'absence des agents communaux lors des vacances d'été a contraint M. Bassile à venir traiter chimiquement les deux cimetières de la commune. Cette douloureuse expérience lui a fait prendre conscience qu'il ne pouvait plus imposer aux agents cette technique longue et fastidieuse. Sans compter le risque pour leur santé.

La conséquence directe en 2007 fut l'enherbement de 80% du nouveau cimetière (Cf photos) car les futurs emplacements des tombes n'avaient pas besoin d'être désherbés chimiquement.

### En 2011, Enherbement de 600 m<sup>2</sup> de l'ancien cimetière



Le projet se poursuit avec le ré enherbement avec du gazon d'ornement de l'ancien cimetière pour réduire les surfaces à désherber

### En 2015, Poursuite du projet



Grâce à la présentation par AQUI' Brie des essais d'appropriation M. Bassile a voulu améliorer la végétalisation du cimetière. De par ses essais antérieurs, la commune a souhaité poursuivre son projet avec pour objectif de construire le zéro phyto sur cimetière. La commune

s'est donné les moyens (humain et financier) pour végétaliser une partie de l'ancien cimetière à l'automne 2015

### En 2016, et les années suivantes

A partir des résultats de 2015, la commune a décidé de réaliser des tranches de travaux à chaque printemps et en automne pour arriver à la végétalisation du cimetière (sauf les deux allées principales qui restent en graviers pour l'accessibilité).



La végétalisation n'a pas réglé le problème des inter-tombes et tombes abandonnées, c'est pour cela que M. Bassile reprend les maçonneries des bordures de tombes en réalisant une chape béton. Pour les tombes abandonnées, le projet est en cours de réflexion au sein de la commune.

## D. Conclusion et perspectives

L'animation s'est terminée par une visite du cimetière de Cesson pour que les participants visualisent le résultat et le projet dans sa globalité (8 mois après le semis).

Lors des échanges individuels avec les collectivités, certains retours ont été très positifs et seront peut-être des futurs projets.

Les fiches projets remplies lors de l'animation ont permis à 13 communes de s'exprimer sur leur souhait de projet d'aménagement. Elles sont revenues très positives, avec 8 communes souhaitant créer ou poursuivre leur projet d'enherbement. Le reste des réponses étant au stade des réflexions sur techniques alternatives préventives ou curatives.

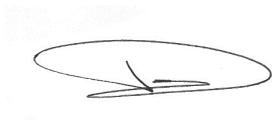
L'animation a permis de partager les avis sur la végétalisation et de reposer les questions sur les techniques de désherbages curatifs alternatifs aux produits phytosanitaires.

Première solution	Deuxième solution
	
Allées gravillonnées à fort potentiel d'enherbement	Allées végétalisées
Zone à désherber avec du matériel alternatif préventif ou/et curatif	Zone à tondre
Fréquence de passage environ 10 passages par an (préventif de type désherbage mécanique herse rotative)	Fréquence de tonte 4 à 8 passages /an
Fréquence de passage environ 20 passages par an (foliaire de contact type thermique)	

**Attention : faire de la végétalisation sur un espace ne veut pas dire zéro entretien.**

Les animateurs d'AQUI' Brie restent à votre disposition pour échanger avec vous sur votre futur projet de zéro pesticide sur la commune.

Michaël Paris



Animateur Collectivités  
01 64 83 61 07 / 06 07 99 42 07

Anne-Elisabeth GAUVIN



Animatrice Zone Non Agricole  
01 64 83 61 09 / 06 07 99 41 42

Annexe :

**Liste des participants : 56 personnes de 29 communes et 4 infrastructures de transports**

COMMUNES	AUTRES STRUCTURES
BOISSISE LA BERTRAND	APRR
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	CONSEIL DEPARTEMENTAL 77
BRIE-COMTE-ROBERT	CONSEIL DEPARTEMENTAL 94
COUBERT	SNCF Ligne D&R
COURQUETAINE	
DAMMARIE LES LYS	
DRAVEIL	
FAVIERES	
FEROLLES-ATTILLY	
FONTENAILLES	
LA CHAPELLE GAUTHIER	
LA CROIX EN BRIE	
LIEUSAIN	
MAINCY	
MAISON ROUGE EN BRIE	
MAROLLES EN BRIE	
MOISSY-CRAMAYEL	
PECY	
PONTAULT-COMBAULT	
PRESLES EN BRIE	
QUINCY-SOUS-SENART	
REAU	
RUBELLES	
SAINT AUGUSTIN	
SEINE PORT	
SIVRY COUNTRY	
SOLERS	
VERNEUIL L'ETANG	
VOULANGIS	